RAPPORT N° 2022/E3/174

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 30 JUIN ET 1ER JUILLET 2022

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'IMMERSIONE UNA STRATEGIA À PRÒ DI L'AMPARERA È A PRATICA DI A LINGUA CORSA

L'IMMERSION, UNE STRATÉGIE AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE ET LA PRATIQUE DE LA LANGUE CORSE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S):

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale

et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter la stratégie conçue par le Conseil exécutif afin de développer et promouvoir une politique ambitieuse de l'apprentissage et la pratique de la langue corse par immersion.

L'objectif est de proposer des dispositifs d'apprentissage et de pratique du corse s'adressant à tous les publics (scolaire, grand public) et développer la création d'espaces de corsophonisation (Case di a lingua ; centres d'immersion ; classes et écoles immersives).

Contexte et éléments de réflexion :

Comme vous le savez, une enquête sociolinguistique sur l'état des lieux de la langue corse aujourd'hui a été commandée l'année dernière et le rapport final de celle-ci sera prochainement présenté à l'Assemblée de Corse.

Cette enquête, qui donne un instantané de la pratique de la langue corse dans la société de nos jours est précieux pour le travail d'élaboration d'une future planification linguistique qui a été amorcé.

Bien que n'étant pas l'objet de ce rapport certains résultats de cette enquête font d'ores et déjà apparaître une pratique de la langue en recul mais une appétence pour celle-ci et sa normalisation qui ne sauraient se nier. Cette adhésion, confèrent les multiples décisions dans le domaine soumises à l'Assemblée de Corse, dépasse les clivages politiques et sa sauvegarde fait l'unanimité.

Le Conseil exécutif de Corse, outre le devoir de sauvegarde et de transmission de la langue, impondérable de sa politique linguistique, veut faire de la langue corse un secteur « stratégique » et un outil de développement au service du peuple corse.

Au-delà de l'outil de communication, de l'enrichissement culturel, du patrimoine humain, la langue est une valeur, quelque chose que nous avons en commun, que nous partageons, une manière d'être, de penser.

Si nous voulons sauvegarder et promouvoir la langue corse, il faut nous en donner les moyens. En matière de pédagogie, pourquoi le Canada est une référence sur l'enseignement des langues ? Car l'immersion anglais - français dispensée auprès des 430 000 enfants du Canada anglophone est la méthode mise en pratique depuis 40 ans. La preuve des bienfaits de la pratique et de l'apprentissage par immersion n'est plus à faire.

C'est pour cela que le Conseil exécutif entend dédier une part importante de sa

politique linguistique au développement de projets et actions basés sur l'immersion linguistique.

Méthode:

Dans le prolongement de la politique en faveur de l'immersion engagée ces 3 dernières années, à l'instar des « Case di a lingua » proposant des activités en immersion pour le grand public, l'expérimentation pédagogique mise en place dans 5 écoles maternelles (publiques) auprès de 312 élèves, ou le soutien aux centres d'immersion éducatifs, le Conseil exécutif se donne pour objectif de soutenir et aider au développement d'actions valorisant la méthode d'apprentissage par immersion.

Si la Collectivité de Corse s'engage à promouvoir ces actions, elle entend également en proposer de nouvelles, voire adapter des dispositifs existants en y intégrant le paramètre immersion.

Cela s'effectuera par le biais de procédures classiques, règlement des aides, appels à projets, commande publique, ciblant des publics et secteurs identifiés.

Plus qu'un dénominateur commun, l'immersion est aujourd'hui une des clefs de voute de la politique linguistique portée par la Collectivité de Corse. On la retrouve dans les deux principaux champs d'intervention que sont, d'une part, l'éducation et la formation et d'autre part, la promotion et la diffusion de la langue corse dans la société.

Aussi, le choix des actions et dispositifs mis en œuvre et soutenus par la Collectivité de Corse sera conditionné par la réalisation de deux objectifs généraux à savoir :

- l'amélioration de la pratique linguistique chez les apprenants, notamment en développant des dispositifs d'apprentissage originaux tels que l'immersion ;
- l'accroissement de la présence de langue corse dans la société, en portant la focale sur la création et le développement d'espaces de corsophonisation.

Ce rapport, outre de revenir sur certains dispositifs déjà éprouvés et en proposer des améliorations, a avant tout pour objectif de présenter de manière plus détaillée les nouveaux projets que le Conseil exécutif entend soutenir afin de renforcer sa stratégie en matière de promotion de l'immersion linguistique.

1- Le grand public :

Je vous propose ici de lister les projets majeurs que le Conseil exécutif entend développer au service du grand public et les évolutions envisagées des dispositifs de promotion de l'immersion. Certaines actions ont déjà été initiées depuis 3 ans et ont fait leurs preuves.

En 2015, l'Assemblée de Corse adoptait le Pianu Lingua 2020 définissant le cadre d'action de la Collectivité dans le domaine de la langue corse. Un des deux principaux champs d'intervention de la politique linguistique portée par la Collectivité de Corse est la promotion et la diffusion de la langue corse dans la société.

a) Les Case di a Lingua:

C'est dans ce cadre que la Collectivité de Corse a mis en place un appel à projets

tendant à développer les méthodes d'immersion en direction du grand public : les case di a lingua.

A travers ce dispositif, les objectifs de la Collectivité de Corse sont de :

- Faire émerger et pérenniser des initiatives d'immersion en langue corse de qualité ;
- Soutenir et valoriser toute activité ou événement en immersion en langue corse ;
- Permettre une offre immersive diverse, innovante et accessible à tout public ;
- Favoriser la mutualisation des moyens en incitant des pratiques immersives collégiales, à travers l'émergence ou la consolidation de réseaux d'acteurs dynamiques ;
- Rendre accessible au plus grand nombre ces pratiques immersives en langue corse.

Cet appel à projets est destiné à tout acteur ou regroupement d'acteurs (associations, individus, organismes, collectivités, etc.) ayant pour objectif la mise en commun de leurs moyens afin d'assurer un programme d'événements ou d'activités en totale immersion en langue corse. Il a pour objectif de soutenir financièrement ces projets d'immersion en langue corse.

Cet appel à projets a déjà été conduit ces deux dernières années avec un retour globalement positif. Au-delà de l'objectif général de développement et de promotion de la pédagogie immersive dans la société (extra-scolaire), celui-ci a permis :

- d'améliorer la territorialisation de la politique linguistique de la Collectivité de Corse dans ce domaine, avec une dizaine de structures « case di a lingua » réparties sur le territoire ;
- de s'emparer et approfondir la problématique de la professionnalisation de l'action de diffusion de la langue par l'immersion, dans le domaine extra-scolaire ;
- de donner une présence quasi-quotidienne de la langue ainsi qu'un meilleur ancrage de celle-ci dans les territoires.

Avec 9 structures, couvrant la globalité de l'île, cette action à laquelle la Collectivité de Corse consacre approximativement 600 k€ touche aujourd'hui un millier de personnes.

La récente crise sanitaire qui a durement éprouvé le tissu associatif de manière générale, a bien entendu également affecté les case di a lingua, mais un nouvel appel à projets va voir le jour pour l'année 2022 afin de répondre à la demande du terrain. À l'instar des structures « Praticalingua » qui sont les plus connues, les case di a lingua donnent satisfaction et répondent à la demande de langue corse d'une certaine partie de la population. Qu'ils soient débutants, corsophones passifs ou parfois même locuteurs confirmés, ces structures de par leur offre diversifiée semblent répondre aux attentes des adhérents : initiation langue, perfectionnement, écrit, culture et patrimoine, etc.

Afin d'asseoir et d'ancrer de manière pérenne ce dispositif, la Collectivité réfléchit à une évolution de la définition de ces structures, avec des antennes locales et l'évolution du cahier des charges de l'appel à projets qui devrait laisser la place à une fiche du nouveau règlement des aides de la direction lingua corsa (en cours d'élaboration) dont un projet figure en pièce jointe (Annexe 1).

En l'attente de l'examen et du vote par votre Assemblée de ce nouveau règlement

des aides, un nouvel appel à projets « Case di a Lingua 2023-2024 » doit être lancé rapidement afin de maintenir et développer cette démarche.

b) Formation par immersion grand public:

Si une des constantes de la politique linguistique est la revitalisation et l'amélioration de la pratique de la langue, l'amélioration du niveau de compétences en langue corse et notamment des adultes demeure un objectif de la Collectivité de Corse.

C'est en particulier par la mise en place de formations en immersion qu'on cherchera à atteindre cet objectif.

Ainsi en 2019-2020 la Collectivité de Corse a lancé un marché public en ce sens.

Il s'agissait d'une offre de formation à destination du tout public adulte, d'une durée de 90 h de formation par groupe, et débouchant sur la passation du diplôme du Certificatu. Avec un besoin estimé à 13 groupes pour le Pumonti et à 17 groupes pour le Cismonte répartis sur 7 sites (Aiacciu et sa région, Purtivechju et sa région, Sartè, Bastia et sa région, Balagna, Piaghja urientale, Corti) cette formation gratuite a connu un franc succès et a touché plus de 600 personnes.

Le volume financier consacré par la Collectivité de Corse est de 200 k€.

L'efficacité de cette formation, outre la qualité des réponses pédagogiques offertes par les prestataires, s'est trouvée accrue par la mise en place de moyens nouveaux tels que : l'accès à une plateforme d'apprentissage en ligne avec des vidéos de cours et des exercices pratiques supplémentaires pour les stagiaires ; des sorties pédagogiques en immersion en marge des cours « classiques ».

C'est d'ailleurs sur ce dernier aspect qu'un nouvel appel d'offres pourrait être envisagé, en mettant l'accent sur la déclinaison de la pratique linguistique en immersion avec le développement de moyens d'apprentissage et de pratique en ligne, éventuellement l'intervention des case di a lingua ou des centres d'immersion linguistique.

c) <u>Le règlement des aides langue corse</u> :

Un dernier levier d'action de promotion de l'immersion en direction du grand public sera actionné par la mise en œuvre du règlement des aides de la Direction de la langue corse qui prévoit le soutien à tout type d'activité en immersion, permettant de favoriser l'acquisition d'une réelle pratique de la langue corse en faisant émerger des initiatives de qualité, et de développer une offre immersive diverse, innovante et accessible à tout public.

Les pistes identifiées sont notamment le soutien aux associations pour l'organisation de journées en immersion autour de sorties thématiques (randonnées, découverte du patrimoine, de savoir-faire, etc.) encadrées par des intervenants en langue corse.

Au cours de ces journées les participants sont immergés dans un environnement linguistique qui prête à étudier la langue corse et à encourager son usage

Cette aide serait plafonnée à 10 000 € avec un taux maximum d'intervention à 50 %

du coût du projet et viserait à couvrir les frais de fonctionnement permettant de mettre en œuvre ces journées.

2- <u>Le public scolaire</u>:

a) Les centres d'immersion

Les centres d'immersion linguistique constituent des éléments forts de la politique de développement de l'enseignement bilingue et également un espace de corsophonisation de premier plan.

Ils reçoivent des classes soit à la journée (Bastia-Campanari, Loretu di Casinca) soit pour des séjours d'une semaine (Savaghju-Vivariu et Bastelica) durant le temps scolaire, pour des activités en immersion. Ces séjours favorisent une utilisation naturelle de la langue corse à l'occasion de la pratique d'activités scolaires, artistiques, sportives ou d'étude du milieu. Les 3 centres du Cismonte accueillent en moyenne 2 700 élèves/an et le centre du Pumonti 900 élèves/an; l'objectif général étant de permettre à chaque élève la fréquentation d'un centre d'immersion linguistique au moins une fois durant son cursus scolaire.

Le soutien de la Collectivité de Corse pour le fonctionnement de ces structures représente environ 20% du budget de la Direction Langue Corse (610 k€ / an de CP) et est une des 4 mesures du volet langue corse du Contrat de Plan Etat-Région.

Au titre de rappel, l'engagement de la CdC sur la période du CPER 2015/2020 pour cette mesure s'élevait à 3 618 000 € sur un total de 8 718 000 €.

Dans le cadre de l'élaboration du prochain CPER, outre la reconduction du soutien aux centres évoqués, le Conseil exécutif de Corse travaille à un schéma de maillage renforcé du territoire, avec l'objectif de créer deux nouveaux centres d'immersion sur le modèle de ceux existants (un à la journée et un long-séjour), mais également de développer l'offre d'immersion sur le territoire, afin de donner accès à ces séjours au plus grand nombre d'élèves possible. Le développement de l'offre, au-delà de l'émergence de nouvelles structures, doit également être d'ordre pédagogique avec le développement de nouvelles thématiques proposées par ces centres.

Ainsi, en 2019 la Communauté de communes de Costa Verde et la commune de Valle d'Alisgiani avaient présenté au Conseil exécutif un projet de centre d'immersion linguistique sur le modèle des centres longs-séjours de Savaghju et Bastelica, avec la mise à disposition des locaux de l'ancienne école et de bâtiments de la commune de Valle d'Alesgiani. Ce centre permettrait de territorialiser l'action de la Collectivité de Corse sur la Plaine orientale avec la création d'un centre d'immersion sur la commune de Valle d'Alisgiani. Le choix s'est porté en priorité sur ce projet car il portait des garanties de faisabilité dans un temps raisonnable et que les locaux existants étaient pour majeure partie déjà dédiés à l'accueil d'un public scolaire.

En 2019, il manquait essentiellement à ce projet les solutions d'hébergement des personnels et animateurs du centre et des scolaires et accompagnants.

Des fonds du Plan montagne ont ainsi été mobilisés afin de solutionner ce point.

Des maisons ont été réhabilitées dans le village et les travaux de mise aux normes

ont été réalisés. Les travaux et échanges avec les partenaires nous ont porté à faire une évaluation d'environ 330 k€ de frais de fonctionnement pour la gestion de ce centre. Ceci correspond fidèlement aux frais de gestion dédiés à un centre similaire comme celui de Bastelica. Ce budget devra être imputé sur le budget de la Direction langue corse au titre du nouveau CPER, ce qui signifie que l'Education Nationale devra s'engager à la création ou mise à disposition d'un équipement temps plein (ETP) sur le centre comme elle le fait pour les autres centres d'immersion.

Si l'Education Nationale s'engage sur la création ou mise à disposition d'un poste de professeur de LCC ou de professeur des écoles bilingues, et si la Collectivité de Corse fait inscrire ces nouvelles autorisations d'engagement au BP 2023, une ouverture du centre à la rentrée 2023 pourrait être envisagée.

Toujours dans le domaine de l'immersion à destination du public scolaire, la Collectivité de Corse a également cherché à voir comment certaines structures existantes pourraient être mises au service de l'immersion. Ainsi, afin de soutenir et développer des actions pédagogiques en immersion centrées autour des thématiques éducatives environnementales et de pleine nature, le Conseil exécutif envisage la mise en place d'un appel à projets avec le Parc Naturel Régional de Corse.

Le PNRC dispose en effet, d'une part d'animateurs parfaitement corsophones capables d'animer des ateliers en immersion linguistique, et, d'autre part, possède des structures d'accueil dédiées aux thématiques environnementales : a Casa di a Natura à Vizzavona, a Casa Marina de Galeria, a Casa di u Mele de Murzu, a Casa Paoletti de Nucariu.

Les services de la langue corse ont ainsi proposé et élaboré un appel à projets intitulé « Lingua Corsa è Natura ». Cet AAP est présenté en annexe, il est destiné aux élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées (Annexe 2).

Là encore, outre la plus-value éducative et la transversalité linguistique, ces structures du PNRC auront également vocation à devenir des espaces de corsophonisation qui pourraient également être dédiés à d'autres actions en immersion, autres que dans le domaine de l'éducation. On pourrait envisager que ces lieux puissent être mis à disposition de structures de formation ou à disposition d'associations qui souhaiteraient réaliser des actions en immersion linguistique.

b) <u>Les Ateliers de Pratiques Artistiques en langue corse</u>

Autre initiative, soutenue par la direction lingua corsa par le biais de son règlement des aides, celle des Ateliers de Pratique Artistique en langue corse dans le premier degré. Cette action consiste à développer les pratiques artistiques chez les élèves de classes bilingues tout en faisant de l'immersion en langue corse un outil de perfectionnement de la pratique linguistique.

Cette année encore ce dispositif est très largement plébiscité par les écoles et touche 300 classes pour plus de 5 500 élèves bénéficiant de 3 500 heures d'exposition à la langue corse en immersion. L'engagement financier de la Collectivité avoisine les 200 k€ par an.

La direction langue corse dans l'élaboration de son nouveau règlement des aides a

décidé, d'une part, d'étendre ce dispositif au-delà de la pratique artistique (arts visuels ; chant ; théâtre), aux thématiques scientifiques et de pleine nature ; d'autre part elle envisage de mobiliser ce dispositif pour les élèves du 2nd degré des collèges et lycées (Annexe 3).

Les dispositifs que sont les centres d'immersion, les appels à projets immersifs et les ateliers de pratique artistique et scientifique en immersion, sont des initiatives ponctuelles ayant pour objet l'éducation artistique, scientifique, environnementale en immersion linguistique pour les élèves des 1er et 2nd degré. Dans ces projets, la langue constitue un outil; bien qu'ils permettent d'améliorer la pratique linguistique, celle-ci n'est pas l'objectif premier de ces dispositifs. C'est pour cela que Conseil exécutif mène également une réflexion de fond sur l'enseignement de la ou en langue corse par immersion.

c) <u>L'enseignement par immersion</u>

C'est assurément le point central de la stratégie du Conseil exécutif, dont l'ambition serait d'arriver à construire avec les autorités académiques un système éducatif semblable à celui du Pays Basque ou cohabitent aujourd'hui, en totale complémentarité et harmonie, des écoles immersives publiques et associatives.

Si le choix de l'immersif dans le volet sociétal est central, comme explicité plus haut dans ce rapport, c'est désormais principalement l'école qui favorise sa pratique, à travers des établissements bilingues de plus en plus nombreux.

Dans ce cas, les apprentissages sont réalisés dans les deux langues, dans un cadre bien défini.

On envisage aujourd'hui l'enseignement bilingue par immersion, afin de tendre davantage vers une compétence bilingue équilibrée à l'école élémentaire.

<u>L'enseignement immersif dans le secteur public</u>:

Dans l'introduction de ce rapport est évoquée l'expérimentation conduite dans 5 écoles maternelles publiques de l'Académie (A Ghisunaccia; Ponte Novu; Bucugnà; Aiacciu- S. Veil; A Munacia d'Auddè) initiée il y a 3 ans et concernant 312 élèves à la rentrée scolaire 2021/2022.

Les écoles souhaitant s'investir dans cette expérimentation répondent à un appel à candidatures annuel pour de nouveaux projets d'enseignement immersif dans les écoles maternelles bilingues lancé par le Rectorat sur l'Académie.

Les sites retenus mettent en place l'expérimentation d'un apprentissage linguistique à l'école où la langue corse sera à la fois langue enseignée et langue principale d'enseignement dans la majorité des matières, au sein d'un environnement scolaire adapté.

Cette mesure figure dans la convention Etat-Collectivité de Corse relative au plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2021.

La lettre-cadre de l'enseignement de la langue corse dans l'Académie pour l'année 2021/2022, datée du mois de mars, en matière d'enseignement du corse par

immersion cite la circulaire du 14 décembre 2021 prévoyant et précisant les nouvelles perspectives pour l'enseignement en mode immersif. Ainsi, ce mode d'enseignement n'est plus exclusivement réservé à la maternelle, mais reste à l'initiative pédagogique de l'enseignant et l'enseignement par immersion n'est pas signalé aux familles comme cela est le cas pour les classes et filières bilingues. On parle d'enseignement par immersion en filière bilingue.

La démarche auprès des services de l'éducation nationale est toujours celle du projet porté par une école et son équipe pédagogique, tout d'abord au niveau de sa circonscription auprès de son Inspecteur de l'Education Nationale puis au niveau académique. Ce projet pourra prendre la forme d'un avenant au projet d'école.

Bien que le règlement des aides actuel ne prévoie pas de dotation pour les sites immersifs, en attendant une adaptation de celui-ci et compte tenu de leur importance dans le cadre du développement de l'enseignement de la langue dans le premier degré, il apparaissait nécessaire d'apporter une aide exceptionnelle à ces situations nouvelles. Aussi, depuis 3 ans le Conseil exécutif soumet annuellement un rapport à l'Assemblée de Corse afin de soutenir financièrement ces écoles maternelles dites « immersives ». Le soutien à ces écoles ne saurait être démenti et elles ont parfois également été soutenues au-delà même du projet d'ouverture, sur des projets pédagogiques ou des projets d'équipement, afin qu'elles puissent disposer des meilleures conditions possibles d'apprentissage pour les élèves.

Cela étant, le constat s'arrête là. La Collectivité de Corse ne dispose pour l'heure d'aucune évaluation de ces dispositifs, tant sur l'évaluation des élèves bénéficiant de cette expérimentation, que des moyens alloués. Quid des élèves ayant démarré en maternelle immersive il y a 3 ans ? Ont-ils poursuivi en filière bilingue ? Leur niveau de langue corse est-il radicalement différent de celui d'un élève ayant suivi une filière bilingue classique en maternelle ? Que vont devenir ces sites expérimentaux ?

Une des réponses afin d'aider au développement de l'enseignement par immersion dans le domaine public serait de demander à l'Education Nationale de décliner le grand plan de formation langue corse dans le premier degré, en élargissant ce plan à des professeurs des écoles bilingues qui veulent enseigner par immersion. L'idée serait de rajouter des périodes de formation en immersion et obtenir le recrutement des ETP nécessaires pour pouvoir assurer ce plan de formation pour l'immersion.

Cette proposition nouvelle sera faite dans le cadre du prochain CPER lingua corsa.

Ce sujet de l'enseignement par immersion est d'autant plus sensible que, à la suite du vote, à la majorité, le 8 avril dernier par l'Assemblée Nationale de la loi « Molac » relative à la protection patrimoniale des langues dites « régionales » et leur promotion, celle-ci a été sanctionnée par un recours du Conseil constitutionnel. Ce dernier a jugé que la rédaction de l'article 4 de la loi déférée, relatif à l'inscription à l'article L. 312-10 du code de l'éducation (enseignement des langues et culture régionales) de la méthode dite immersive comme forme d'enseignement, était contraire à l'article 2 de la Constitution. Cette décision du Conseil constitutionnel portera un coup d'arrêt à la loi Molac sur les langues « régionales » et provoquera de vives inquiétudes et réactions chez les acteurs de la promotion de l'immersion, notamment dans le secteur associatif.

Afin d'apaiser cette situation, le Premier ministre a commandé à deux députés un

rapport sur l'enseignement des langues régionales. En fait, ce rapport n'apporte pas de nouveautés quant à la problématique des langues minoritaires et leur enseignement dans le secteur public. Il se focalise sur la méthode immersive, soit l'utilisation de la langue régionale pour tous les apprentissages et la vie de l'école. La mission a consisté avant tout à analyser les effets concrets de la décision du Conseil constitutionnel au regard de sa portée juridique, tant sur le plan pédagogique que sur les aspects partenariaux et financiers. Plus précisément, il leur demande de formuler des propositions tenant au cadre juridique et aux modalités de l'offre pédagogique (scolaire, périscolaire et extrascolaire) permettant de conforter l'action des réseaux associatifs. Au-delà il est également demandé de redéfinir les voies d'un enseignement immersif en conformité avec la Constitution, notamment son article 2.

Afin de ne pas cristalliser de tensions autour du débat sur les langues régionales, le Conseil exécutif, ainsi que les différents présidents d'offices des langues régionales ont été par deux fois, dont une en présence du Premier Ministre et du ministre de l'Education Nationale, invités à échanger et travailler sur la nouvelle circulaire relative à l'enseignement des langues régionales.

Cela étant, malgré l'attitude du gouvernement qui se veut ouverte, le cadre juridique de l'enseignement par immersion reste fragile et incertain, et il semble très difficile de tracer les grandes lignes d'une politique linguistique dans l'enseignement visant à l'amélioration de la pratique linguistique par la promotion de l'immersion.

C'est à partir de ce constat que le Conseil exécutif de Corse a décidé de soutenir le nouveau projet de lancement d'une filière d'enseignement immersif en langue corse porté par l'association Scola Corsa et qui a vu le jour en septembre 2021.

<u>L'enseignement immersif dans le secteur associatif</u>:

Scola Corsa est une association loi 1901 qui projette de créer un réseau d'enseignement immersif en Corse, dans le droit fil des expériences positives construites sur le modèle déjà mis en œuvre dans le Pays Basque français ou en Bretagne.

Elle a récemment intégré le réseau Eskolim des écoles associatives d'enseignement immersif.

Eskolim est une association créée en 2009, peu après la reconnaissance des langues régionales dans la Constitution française. Elle regroupe aujourd'hui les six réseaux d'établissements scolaires associatifs par immersion en langue régionale : Seaska (pour le basque), Bressola (le catalan), Diwan (le breton), Calendreta (l'occitan), ABCM ZweiSprachigkeit (pour l'alsacien et l'allemand standard) et Scola Corsa (pour le corse).

Dans ces écoles, les élèves, dès la maternelle, sont placés dans un environnement exclusivement en langue régionale à tout moment de la vie scolaire (cours, loisirs, jeux, cantine, garderie, animations, sorties scolaires...). Tout est fait pour que l'enfant soit, à tout moment, en mesure d'entendre ou de pratiquer la langue. Le choix de l'immersion totale offre ainsi les conditions d'un bilinguisme véritable dès l'école maternelle, pour donner à chaque enfant l'opportunité de bâtir de bonnes constructions cognitives.

Pourquoi choisir d'aider au développement de cette offre d'enseignement ? Afin de

répondre à cette question il est intéressant d'étudier les bénéfices retirés par les élèves ayant suivi un parcours d'enseignement immersif dans les autres établissements du réseau Eskolim, sur le continent. En effet, les études menées sur le sujet sont unanimes : les enfants plurilingues sont non seulement meilleurs dans la maîtrise des langues, mais affichent également des résultats supérieurs dans les autres disciplines. Il en donne pour preuve les taux de réussite au baccalauréat dans les lycées immersifs basques et bretons, parmi les meilleurs au niveau national.

Ainsi, afin d'amorcer cet ambitieux projet, pour l'année scolaire 2021/2022, la fédération Scola Corsa accompagne deux municipalités volontaires, à savoir Bastia et Biguglia, pour mettre en place les premières expérimentations.

Au travers de la création de deux écoles associatives que sont Scola Corsa Bastia et Scola Corsa Biguglia, la fédération met à disposition le personnel qualifié requis pour ces expériences, s'occupe de l'information aux familles et de la coordination avec les autorités et les différentes collectivités partenaires.

Pour cette première année, le nombre d'inscriptions est limité à 18 enfants et l'enseignement est cantonné à deux niveaux : les petites et moyennes sections. De l'accueil à la cantine en passant par la garderie et les activités périscolaires, dans cette école maternelle, gratuite et laïque, la scolarité s'effectue intégralement en langue corse. Les parents sont uniquement sollicités pour adhérer à l'association, éventuellement à apporter un soutien libre pour aider au bon fonctionnement de l'association qui fédère l'ensemble des écoles.

Pour mener à bien ces projets, à Bastia et à Biguglia, Scola Corsa s'est attaché les services de trois institutrices bilingues issues de sites immersifs publics et de deux aides maternelles. Un Conseil d'administration de 23 membres organise ses travaux, soutient les écoles juridiquement et financièrement, et assure leur suivi pédagogique en accompagnant notamment les enseignants et leurs besoins.

Avant de se développer davantage, y compris jusqu'au lycée, les écoles de Scola Corsa devront toutefois faire la preuve de leur capacité à assumer les obligations réglementaires et programmatiques édictées par l'Éducation nationale.

Une période probatoire de trois ans en moyenne est en effet prévue afin que les établissements puissent faire la démonstration de leur efficacité en matière d'enseignement et d'apprentissage. C'est une façon de donner des garanties aux parents sur l'encadrement et les méthodes pédagogiques, mais aussi un passage obligé afin de pouvoir bénéficier du soutien financier de l'État à travers une convention pour la prise en charge des enseignants au terme de la période probatoire.

Dans l'attente, les écoles s'autofinancent par le subventionnement institutionnel, au travers des collectivités locales, le mécénat d'entreprises et les fonds propres apportés par les adhésions et les dons de particuliers.

La fédération Scola Corsa est soutenue financièrement par les communes de Bastia et de Biguglia pour la prise en charge du forfait scolaire et bénéficie d'une convention de mise à disposition des locaux. La municipalité de Bastia lui a également octroyé une subvention au titre de l'année 2021 pour le soutien à la mise en œuvre d'un programme d'événements artistiques et culturels en immersion.

La Collectivité de Corse est sollicitée pour aider Scola Corsa afin de réaliser ce projet d'école associative sous-contrat. Cette aide ne saurait être une dépendance de l'association à la Collectivité de Corse puisque ces écoles n'ont pas vocation à rester hors-contrat et lorsque celles-ci sont contractualisées, les postes d'enseignants sont ceux de l'Education Nationale. La négociation de ces postes se fait alors au niveau du contrôle de gestion comme cela est le cas pour n'importe quel autre poste d'enseignant de l'Académie.

Aussi, au titre de la compétence qui est la nôtre en matière d'enseignement du corse, et sur le mode similaire à ce qui se fait dans des régions du continent comme l'Alsace ou la Bretagne en termes d'interventions des collectivités territoriales pour le soutien aux projets de création et de développement d'écoles associatives immersives sous-contrat, une convention est proposée, au vu des éléments apportés, de la disponibilité des crédits et de notre politique linguistique.

Je vous propose en conséquence d'adopter la convention SFI_2022/002, telle que présentée en annexe (cf. Annexe 4) relative au financement du projet présenté par Scola Corsa Federazione au titre de l'année 2021-2022.

Sur un budget global de 229 000 €, la fédération Scola Corsa sollicite la Collectivité de Corse à hauteur de 80 000 € pour la mise en œuvre de son projet pour l'année scolaire 2021-2022.

En conséquence, en raison de l'intérêt stratégique de ce projet, en totale adéquation avec les objectifs de la politique linguistique du Conseil exécutif de Corse exposés dans le présent rapport, je vous propose d'accorder la somme de 80 000 € à Federazione Scola Corsa pour le lancement de deux écoles immersives sur Biguglia et Bastia, et également d'approuver le lancement des appels à projets « Case di a Lingua 2022-2023 » et « Lingua corsa è Natura » avec le PNRC.

Vi pregu di deliberanne Je vous prie de bien vouloir en délibérer.